

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 44

Absents avec pouvoir : 7

Absents sans pouvoir : 2

Monsieur François AUDOIN est nommé secrétaire de séance.

**Débats**

Présentation de la CTG et des projets du CMJ

**Décisions du Maire**

ADHESION DE LA COMMUNE AU COMITE 21 - ANNEE 2022

[2022\_063, 25/07/2022] :

Adhésion de la Commune au Comité 21 - Année 2022 pour un montant de 1 020 €.

Pôle enfance de Drain : création d'un préau et réaménagement des sanitaires communs au restaurant scolaire et à la maison commune de loisirs

[2022\_072, 13/07/2022] :

Dans le cadre du projet de création d'un préau au pôle enfance de Drain, avec réaménagement des sanitaires communs au restaurant scolaire et à la maison commune de loisirs, le marché est attribué en huit lots, pour un montant total de 103 394,68 € HT.

Lotissement Chai Monfort Landemont - Avenant n°2 désamiantage et déconstruction

[2022\_073, 20/07/2022] :

Lotissement du Chai Monfort avenant n°2 au lot déconstruction titulaire TP Pineau (49).

Moins value pour 6 423,90 € TTC

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels - Avenant n°4 au lot n°6

[2022\_074, 20/07/2022] :

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels.

Avenant n°4 au lot n°6 « menuiserie bois » titulaire entreprise Subileau (44)

Plus et moins value des poses de bloc-portes pour un total de 24,20 € TTC

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels - avenant n°6 au lot n°12

[2022\_075, 21/07/2022] :

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels.

Avenant n°6 au lot n°12 « chauffage plomberie ventilation » titulaire entreprise Durand Hervé (49)

Modification des conduits de fumée pour 7 430,96 € TTC

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels - Avenant n°4 au lot n°10

[2022\_076, 21/07/2022] :

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels.

Avenant n°4 au lot n°10 « peintures revêtements muraux » titulaire entreprise Frémondière (49)

Plus et moins value des peintures de l'ascenseur et de la signalétique pour un total de 412,56 € TTC.

Lotissement du Chai Monfort - Avenant n°1 au lot n°1

[2022\_077, 21/07/2022] :

Lotissement du Chai Monfort à Landemont

Avenant n°1 au lot n°1 « terrassement et voirie » titulaire entreprise PIGEON TP (44)

Travaux supplémentaires suite à la reprise des branchements d'eaux usées pour 2 576,70 € TTC

Lotissement Le Verger à Saint Christophe La Couperie - Avenant n°1

[2022\_078, 21/07/2022] :

Lotissement Le Verger à Saint Christophe la Couperie

Avenant n°1 pour l'entreprise Landais (44)

Besoin de travaux supplémentaires sur les réseaux d'eau pluviale pour 2 016,72 € TTC.

Remboursement préjudice commis à la Mairie de BOUZILLÉ

[2022\_079, 25/07/2022] :

Suite à la détérioration du portrait du Président de la République le 10 avril dernier à la Mairie de Bouzillé, M. LEFEBVRE Frédéric devra s'acquitter du remboursement du cadre du portrait officiel pour un montant de 29,90€.

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels - Avenant n°7 au lot n°2

[2022\_080, 28/07/2022] :

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels.

Avenant n°7 au lot n°2 « gros œuvre » titulaire entreprise Bigeard (49)

Plus et moins valeur des aménagements extérieurs pour un total de 1,73 € TTC

Climatisation de la salle Chétou à Champtoceaux

[2022\_081, 29/07/2022] :

Climatisation à la salle Chétou de CHAMPTOCEAUX pour un montant HT de 13 356,32 € et TTC de 16 026,58 €,

Vente d'une tonne à eau hors d'usage - Pôle 3

[2022\_082, 31/08/2022] :

Vente d'une tonne à eau en fer et sur chassis (hors d'usage et percée) pour un montant de 100 Euros (net de taxe) à Monsieur AUNEAU Hervé domicilié 196 La Harlière – SAINT LAURENT DES AUTELS – 49270 ORÉE D'ANJOU

Défense des intérêts de la Commune suite à une requête au Tribunal Administratif

[2022\_083, 08/09/2022] :

Monsieur Xavier Pineau (Landemont) a déposé une requête au Tribunal Administratif de Nantes contre l'arrêté n°AR\_2022\_1731 portant réglementation permanente du stationnement dans l'impasse de la Maison Neuve. Les intérêts de la Commune seront défendus par Maître Aurélie Blin (cabinet Lex Publica – Angers).

**1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juillet 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 50 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022 tel que présenté en annexe.

**2 - Approbation des zonages du nouveau Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)  
"Vals de Chalonnes à Orée-d'Anjou"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la méthodologie utilisée pour définir les zonages d'aléa et les zonages d'enjeux présentés ci-dessus. ;
- DE VALIDER le principe d'évolution des zonages d'aléa et d'enjeux précédemment présentées.

**3 - Conventions pour l'implantation de distributeurs automatiques alimentaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 38 POUR, 0 CONTRE et 12 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER la signature d'une convention jointe en annexe autorisant les lauréats des appels à projets pour la mise en place de distributeurs automatiques alimentaires à occuper le domaine public à titre précaire et révocable ;

- DE METTRE EN PLACE un compteur électrique sur chaque site afin de permettre l'exploitation du distributeur automatique alimentaire, en précisant que l'exploitant prendra à sa charge les abonnements et la consommation ainsi que les frais annexés à celui-ci ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de TROIS ANS renouvelable par tacite reconduction pour une durée de UN AN, avec :
  - Pour DRAIN : Monsieur et Madame MAYRAS – COPPIN, gérants de la pizzeria La Romantica à Saint-Laurent-des-Autels – OREE-D'ANJOU ;
  - Pour SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT : Monsieur BLOND et Madame LITOU, gérants de la boulangerie La Mie Oudonnaise à OUDON.

#### **4 - Vente du lot N°6 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°6 (parcelles B2091-2094), d'une superficie de 416m<sup>2</sup> à Monsieur Dylan SCHNEIDER demeurant 13, La Haute Vallée – 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE au prix de trente deux mille quatre cent douze euros et cinquante centimes toutes taxes comprises (32 412,50€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5 - Vente du lot N°7 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°7 (parcelles B2098-2105), d'une superficie de 572m<sup>2</sup> à Madame Audrey MARTEAU et Monsieur Arnaud SOURDERIE demeurant 1, place du Ralliement - Landemont – 49270 OREE-D'ANJOU, au prix de cinquante deux mille cinq cent quatre vingt douze euros toutes taxes comprises (52 592,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **6 - Vente du lot N°8 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°8 (parcelles B2099-2106), d'une superficie de 588m<sup>2</sup> à Madame Audrey MELTIER et Monsieur Wesley BELLAUD demeurant 21 Les Corbinières – 44430 LE LANDREAU, au prix de cinquante trois mille huit cent quinze euros toutes taxes comprises (53 815,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **7 - Déclassement et cession d'une portion de domaine communal - Le Pommier - La Varenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER, après constats de la désaffectation de l'emprise estimée à 32m<sup>2</sup> (voir plan ci-dessus) en nature de délaissé de voirie et du déclassement du domaine public, la cession de cette portion de domaine communal au prix de UN EUROS LE M<sup>2</sup> (1,00€/m<sup>2</sup>) en précisant que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

## **8 - Suppression de l'emplacement réservé N°42 - La Varenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la suppression de l'emplacement réservé N°42 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune déléguée de La Varenne. Cet emplacement réservé sera effectivement supprimé du Plan Local d'Urbanisme à l'occasion d'une prochaine évolution de ce dernier.

## **9 - Participation financière aux frais de scolarité des élèves d'Orée-d'Anjou scolarisés dans d'autres communes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis dans une autre commune comme présenté dans le tableau ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes soit 389,00 €.
- DIT que les crédits sont prévus ligne Chapitre 65, article 6558, Gestionnaire ENFANCE.

## **10 - Budget Liaison Fluviale - correction amortissements sur exercices antérieurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉBITER le compte 1068 du budget Liaison Fluviale d'un montant de 1 009,50 € par opérations d'ordre non budgétaire en créditant le compte 28182.

## **11 - Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## **12 - Emploi fonctionnel DGS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 un emploi fonctionnel de directeur général des services de la strate démographique de 10 000 à 20 000 habitants,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser la prime de responsabilité des emplois de direction d'une montant maximum mensuel de 15 % du traitement brut,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser la nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 35 points prévue pour l'emploi de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emploi.

## **13 - Formation des élus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les orientations et les crédits ouverts par le Maire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**14 - Abords des équipements scolaires et périscolaires Impasse des Chesneaux à Saint-Laurent-des-Autels - Rétablissement et extension de l'éclairage public - Versement au SIEML d'une participation financière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement au profit du SIEML d'une participation à hauteur de 75 %, soit 19 829,73 € net de taxe, pour les travaux de rétablissement et d'extension de l'éclairage public Impasse des Chesneaux et Chemin des écoliers et écolières à Saint-Laurent-des-Autels.

**15 - Versement d'un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire pour des travaux d'éclairage public et l'établissement d'une convention tripartite pour l'effacement partiel du réseau de télécommunication, en coordination avec les travaux de renforcement de réseaux de distribution d'électricité, sur diverses voies à La Varenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement d'un fonds de concours de 50 %, soit 11 943,86 € net de taxe, au profit du SIEML pour les travaux d'éclairage public rte de Bretagne, rue de la Loire, rue L'Areau Lamy, lieu-dit Les Haronnières à La Varenne
- D'ACCEPTER l'établissement d'une convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune d'Orée-d'Anjou pour l'effacement partiel du réseau télécommunication rte de Bretagne, rue de la Loire, rue L'Areau Lamy, lieu-dit Les Haronnières à La Varenne et pour un montant pris en charge par la commune estimé à 51 531,87 € TTC. La conclusion de cette convention fera l'objet d'une nouvelle délibération.

**16 - Rue de Venise, rue de la Coulée et Rte de la Boissière du Dorée à Saint-Christophe-la-Couperie - Participation de la commune aux travaux d'effacement de réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, ainsi que d'effacement et d'extension du réseau d'éclairage public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement d'une participation de 40 %, soit 83 050,60 € net de taxe, au profit du SIEML pour l'effacement des réseaux de distribution d'électricité Basse tension et d'éclairage Public rue de Venise et rue de la Coulée à Saint-Christophe-la-Couperie,
- D'ACCEPTER l'établissement d'un convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune d'Orée-d'Anjou pour l'effacement du réseau de Télécommunication rue de Venise et rue de la Coulée à Saint-Christophe-la-Couperie , pour un montant pris en charge par la commune estimé à 52 051,81 € TTC. La conclusion de cette convention fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- DE VALIDER le versement d'une participation de 75 %, soit 3 243,75 € net de taxe, au profit du SIEML, pour l'extension du réseau d'éclairage public rte de la Boissière du Dorée à Saint-Christophe-la-Couperie.

**17 - Lotissement Chai Monfort à Landemont - Actualisation des montants de la participation de la commune au profit du SIEML pour la desserte Electricité, Génie Civil Télécommunication et Eclairage Public de l'opération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER l'opération de desserte en électricité basse tension (y compris surlargeur de tranchée pour réseau de distribution d'électricité moyenne tension HTA), éclairage public et génie civil télécommunication du lotissement Chai Monfort à Landemont, et son nouveau plan de financement arrêtant la participation communale à 99 418,02 € TTC.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention afférente entre la Commune d'Orée-d'Anjou et le Syndicat Intercommunal d' Énergies de Maine-et-Loire.

## **18 - Lotissement des Acacias à Saint-Laurent-des-Autels - Versement d'une participation au SIEML pour l'éclairage public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement d'une participation au profit du SIEML d'un montant de 28 544,18 € net de taxe pour la réalisation des travaux d'éclairage public 2ème phase du lotissement des Acacias à Saint-Laurent-des-Autels (Réf. SIEML ESC-069.18.27)

## **19 - Renforcement - Effacement de Réseaux Hameau de La Gulolière à La Varenne - Convention avec Orange et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention tri-partite entre le SIEML, Orange et la commune d'Orée-d'Anjou pour l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques Hameau de la Gulolière à La Varenne (réf. SIEML 069.17.33.02).

## **20 - Projets du Conseil Municipal Junior**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les 6 projets du Conseil Municipal Junior tels que présentés.

Fin de la réunion à 21h17.

*Affiché le 30 septembre 2022.*

*Le Maire,*

*André MARTIN*

